

Marché de prestations intellectuelles
Procédure adaptée

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



**Commune de
St-Victor des Oules**
Soumis à évaluation environnementale
(Natura 2000)

Avis d'appel public à la concurrence

TYPE DE MARCHE

Marché à Procédure Adaptée (MAPA) selon l'article 28 du CMP Marché de prestation intellectuelle (P.I)

2 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE

Mairie de St Victor des Oules

Pouvoir Adjudicateur : Madame le Maire de St Victor des Oules

3 - OBJET DU MARCHE :

Le présent marché a pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de St Victor des Oules. Il doit permettre de répondre aux exigences des lois ALUR et Grenelle II, par la mise en œuvre d'un projet de développement et d'aménagement durable sur l'ensemble du territoire communal.

La mission comprend la conception du projet ainsi que l'animation et l'accompagnement de l'intégralité de la mise en œuvre de la procédure d'élaboration, jusqu'à l'approbation du projet de PLU par le Conseil Municipal et les services de l'Etat, dans le respect des formes et délais prescrits par la loi.

Le marché doit ainsi aboutir à la conception d'un outil permettant de cadrer les conditions et modes de renouvellement et de développement de l'urbanisation dans une perspective de préservation des enjeux naturels, agricoles et paysagers

La mission du présent marché comprend ainsi :

- **La sensibilisation des élus aux principes du code de l'urbanisme et des lois Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 ; Engagement national pour l'environnement dite Grenelle II du 12 juillet 2010 ; et pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014.**
- **L'accompagnement de la réflexion de l'équipe municipale** pour faire émerger et formaliser un projet communal respectueux des objectifs de développement durable.
- **L'élaboration complète du document**, dans ses aspects techniques et administratifs et dans le respect des dispositions du code de l'urbanisme.
- **L'animation de la démarche de concertation avec la population** (préparation et animation).
- **L'animation de la démarche** de consultation auprès des partenaires, et en particulier des personnes publiques associées.
- **L'accompagnement de la collectivité lors de l'enquête publique**, et le suivi du dossier jusqu'à son opposabilité.
- **La réalisation de l'évaluation des incidences environnementales.**

4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Les prix sont fermes actualisables, globaux et forfaitaires pour la durée du marché
La mission se décompose selon les phases suivantes :

- Phase I : Analyse territoriale et diagnostic partagé
- Phase II : Elaboration des orientations et du projet communal : PADD
- Phase III : Elaboration des OAP
- Phase IV : Réalisation du dossier pour le projet de PLU arrêté
- Phase V : Consultation des PPA & Enquête Publique
- Phase VI : Réalisation du dossier soumis à approbation
- Évaluation Environnementale (en parallèle)

5 - DELAIS PREVISIONNELS

Les délais prévisionnels d'exécution des prestations sont les suivants :

- Phase I / Diagnostic et enjeux : 5 mois
Validation : 1 mois
- Phase II/ Elaboration des orientations et du projet communal : PADD : 4 mois
Validation : 1 mois
- Phase III / Orientations d'aménagement et de programmation : 2-3 mois
Validation : 1 mois
- Phase IV / Elaboration et mise en forme du dossier de PLU : 4 mois
Validation : 1 mois
- Phase V / Consultation des PPA et Enquête Publique :
Consultation des PPA et ajustements : 3 mois
Enquête publique : 3 mois (comprenant la préparation du dossier, le temps d'enquête, de temps de rédaction du rapport)
- Phase VI / Approbation : 3 mois (comprenant les ajustements et validations)
- Contrôle de légalité : 2 mois

6 - CONDITIONS DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront rédigées entièrement en langue française et exprimées en euro.

Le pli devra être remis contre-récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception. Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite ne seront pas retenus.

Chaque pli comprendra une version imprimée et une version numérique (sur CD, DVD ou clé USB)

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant :

- **Justification à produire quant aux qualités et capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :** Les candidatures respecteront les articles 43 à 46 du code des marchés publics. Les candidats produiront les déclarations, certificats et attestations prévues par les dits articles, notamment :
 - **Lettre de candidature** (modèle DC1 dernière version ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat (ou mandataire en cas de groupement),
 - **Déclaration du candidat** (nouveau formulaire DC2).
 - **Déclaration sur l'honneur** (articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics) dûment datée et signée par le candidat (ou mandataire en cas de groupement) :
 - que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L1221-10, L3243-2 et R 3243-1 du Code du Travail
 - **Si le candidat est en redressement judiciaire**, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
 - **Déclaration** concernant le chiffre d'affaire global réalisé au cours des trois derniers exercices.
 - **Une attestation sur l'honneur du respect des obligations** mentionnées aux articles D.8222-5,1, D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, en application de la loi du 2 Février 2005 instaurant une nouvelle condition d'accès aux marchés publics, énoncée à l'article 44-1 du code des marchés publics.
 - **Attestations d'assurances** : responsabilité professionnelle civile
 - **L'acte d'engagement daté et signé à l'endroit prévu à cet effet**
 - **Le CCAP et le CCTP acceptés**
 - **Un dossier permettant d'apprécier la composition de l'équipe pluridisciplinaire candidate.** L'équipe devra justifier de ses qualifications et compétences (Curriculum Vitae détaillé, certificats professionnels, etc.) dans les domaines suivants :
 - **Urbanisme (obligatoire).** Le mandataire sera nécessairement Urbaniste.
 - Environnement (obligatoire au vu de l'Evaluation environnementale liée à la zone Natura 2000)
 - Paysage
 - Architecture
 - Droit de l'urbanisme
 - Pédagogie, sensibilisation et concertation sur les questions d'urbanisme durable d'architecture et de paysage.
 - Thématiques connexes : transports et mobilité, habitat, développement économique...
- ➔ L'équipe municipale appréciera en particulier la **sensibilité paysagère** des équipes candidates, considérant que les enjeux paysagers de la commune auront une influence importante sur les orientations du futur PLU.

→ L'équipe devra en particulier se montrer capable de produire des OAP et un règlement adaptés au contexte communal, traduisant concrètement les orientations choisies, et nécessitant une réflexion fine sur la composition urbaine, architecturale et paysagère.

- **Un dossier de références** permettant d'apprécier l'expérience des candidats, en particuliers sur :
 - La réalisation de missions similaires, en milieu rural, datant de moins de cinq ans. En particulier des références de réalisations d'OAP et de règlement pourront être fournis.
 - Des actions de sensibilisation / concertation
 - Des projets divers d'aménagement, d'urbanisme ou de paysage, mettant en œuvre des compétences et savoirs faire relatifs aux formes urbaines, au paysage, et à l'urbanisme durable.
- **Une note méthodologique** présentant de manière argumentée et détaillée :
 - **Une méthodologie ou démarche de travail pour la réalisation de la mission** : méthode de diagnostic et d'inventaire, méthode d'animation globale de la démarche, démarche de sensibilisation aux principes de l'urbanisme durable, modalités envisagées pour la conception du PADD et l'animation du débat, méthodologie envisagée pour la traduction des orientations dans les différents documents prescriptifs du PLU etc.
L'équipe devra en particulier démontrer sa capacité à produire des OAP et un règlement adaptés au contexte communal, traduisant concrètement les orientations choisies, et nécessitant une réflexion fine sur la composition urbaine, architecturale et paysagère.
 - **Les modalités d'intervention pour l'évaluation environnementale**
 - **Les candidats veilleront également à présenter leur approche et méthode de concertation pour l'ensemble de la démarche.**
 - Un calendrier de travail détaillé
 - Un devis détaillé (coût et affectation du temps passé par phase et par intervenants)

→ Les candidats veilleront à présenter, concernant l'évaluation des incidences environnementales, une offre technique et financière adaptée au contexte de la commune (situation du site N2000 par rapport aux zones d'urbanisation potentielles), et prenant en compte les études déjà réalisées (DOCOB, inventaires). Toute intervention surestimée sera pénalisante pour l'appréciation des offres.

→ Tout dossier incomplet pourra être rejeté.

7 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats transmettront leurs candidatures et leurs offres avant :

Le 1^{er} juin 2015, à 12h00
à la maire de St Victor des Oules
Rue de la Mairie
30 700 St Victor des Oules

8- CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Critère de sélection des candidatures :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Critères de jugement des offres :

- Adéquation de l'équipe mobilisée pour la mission : 20%
- Qualité de l'approche méthodologique proposée au regard de la compréhension des enjeux, des méthodes proposées pour la réalisation de la mission, de l'expérience professionnelle sur des missions similaires : 60%
- Prix proposés (dans la limite du seuil présenté) au regard de la qualification des intervenants et du temps passé pour la réalisation de la mission : 20%

Les trois candidats dont les offres auront été jugées les meilleures au regard des critères cités ci-dessus, seront présélectionnés et auditionnés par une commission composée des élus de la commune et de techniciens d'institutions partenaires. **L'audition aura lieu le 24 juin 2015 à partir de 14h00 à St Victor des Oules. Les candidats sont ainsi invités à réserver cette date.** L'audition se déroulera en deux temps : 20 minutes de présentation de la démarche par le candidat, puis 20 minutes d'échanges avec le jury.

9 - NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se donne la possibilité de négocier avec les trois candidats auditionnés.

10 - ADRESSE OU LES DOSSIERS DE CONSULTATION PEUVENT ETRE RETIRES

Sur le site Internet de la mairie : www.saintvictordesoules.fr

11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à la mairie de St Victor des Oules, uniquement par mail à l'adresse suivante (aucune réponse ne sera donnée par téléphone) : st-victor.mairie@wanadoo.fr

De manière à informer de manière égale l'ensemble des candidats, un document actualisé avec l'ensemble des réponses aux questions posées sera mis en ligne sur le site de la mairie.

11 -DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12- MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les prestations seront réglées selon les règles la comptabilité publique.

13- DATE DE MISE EN PUBLICITE DE L'AVIS

04/05/2015